



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Hantavirus

Question au Gouvernement n° 1530

Texte de la question

HANTAVIRUS

Mme la présidente . La parole est à M. Jean-François Rousset.

M. Jean-François Rousset . Madame la ministre de la santé, j'ai d'abord une pensée pour la patiente hospitalisée en soins intensifs. Je remercie également l'ensemble des personnes, des personnels, des soignants qui prennent en charge les malades et se préparent, peut-être, à en accueillir d'autres.
(Applaudissements sur les bancs des groupes EPR et Dem ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.)

Depuis plusieurs jours, l'inquiétude grandit face à l'apparition de cas d'hantavirus sur le MV *Hondius*, un bateau de croisière, et à l'identification de cas sur le territoire national. Une passagère rapatriée en France a été contrôlée positive, tandis qu'une surveillance renforcée a été associée à des mesures de confinement afin de prendre en charge vingt-deux cas contact. Même si les autorités sanitaires rappellent qu'à ce stade, le virus ne circule pas activement, nos concitoyens attendent une parole transparente et rassurante.

L'hantavirus peut provoquer des atteintes respiratoires ou rénales sévères et, dans les cas les plus graves, mortelles. La récente médiatisation de ce virus suscite de nombreuses interrogations, qu'il s'agisse de ses modes de transmission, du niveau réel de risque, de la capacité de détection, des protocoles hospitaliers ou de la coordination européenne. Le gouvernement a publié hier un décret sanitaire renforçant les dispositifs de traçage, d'isolement et de suivi des personnes exposées. Cette décision témoigne du sérieux de la situation et de la nécessité d'une vigilance maximale.

La crise de la covid nous a appris une chose essentielle : en matière sanitaire, la confiance repose sur l'anticipation, la réactivité et la transparence. Dès lors, pouvez-vous préciser quelles mesures de surveillance et de prévention sont déployées ? Des dispositions spécifiques seront-elles prises dans le secteur des transports ? Comment des passagers du bateau ont-ils pu être rapatriés à bord de vols commerciaux internationaux ? Comment les cas contact sur notre sol sont-ils identifiés et suivis ? Enfin, quelles garanties pouvez-vous apporter aux Français concernant notre capacité à empêcher la propagation du virus ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe EPR.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Mme Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées . Rappelons que le navire de croisière dont nous parlons accueillait cent quarante-sept passagers de vingt-trois nationalités différentes, dont cinq Français présents à bord depuis le début du voyage. Une fois le bateau arrivé aux îles Canaries, il était de notre devoir et de notre responsabilité de rapatrier nos cinq concitoyens en suivant un protocole ultrasécurisé. Une sorte de bulle a été formée autour d'eux pour éviter tout risque de contamination pendant leur transport à l'hôpital. L'une des personnes a malheureusement déclaré des symptômes dans l'avion.

J'ai indiqué en toute transparence le lendemain matin que le résultat de son test était positif et que son état s'était aggravé pendant la nuit. Je lui adresse, ainsi qu'à sa famille, tout mon soutien.

Le navire a fait plusieurs escales. Le 25 avril, l'une des passagères, hélas décédée ensuite, a effectué un voyage en avion. Huit Français voyageaient dans cet appareil : nous les avons identifiés et ils sont actuellement hospitalisés. Cette femme envisageait de prendre un deuxième avion, mais son état ne le lui a pas permis et elle est décédée sur le lieu de la correspondance dans les heures qui ont suivi. Des Français ont voyagé dans le deuxième avion : nous les avons également identifiés et ils vont être hospitalisés. Dans ce dossier, nous agissons en toute transparence, avec méthode et de manière proportionnée. *(Dans les tribunes du public, un homme se lève, brandit des papiers et crie quelques mots.)*

Mme la présidente . Monsieur, je vous prie de ne pas interrompre la séance des questions au gouvernement. Le public a le droit d'y assister à condition d'être silencieux et calme. Merci de respecter la représentation nationale !

Données clés

Auteur : [M. Jean-François Rousset](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1530

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 mai 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 13 mai 2026